
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 6 juillet 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 1123

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 juillet 2022 en ajoutant les points 50.001 et 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 1124

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 16 336,53 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la fourniture et l'installation d'équipement d'habillage de scène dans le projet de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine, dans le cadre du contrat accordé à Show Scène Design et Technologie inc. (CE22 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 171 533,58 \$ à 187 870,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1221670003

CE22 1125

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 195 078,79 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service d'entretien ménager à la Biosphère, dans le cadre du contrat accordé à Propreca inc. (CE21 1828);
- 2- d'autoriser une dépense de 29 261,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1227157006

CE22 1126

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Construction N.R.C. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 25 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 398 902,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475924;
- 2- d'autoriser une dépense de 79 780,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1228848019

CE22 1127

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder une somme maximale de 18 493,73 \$, taxes incluses, à Vox, centre de l'image contemporaine, en vue de la tenue de l'exposition intitulée « Juan Ortiz Apuy.Tropicana » du 23 juillet 2022 au 5 février 2023 à la Biosphère;
- 2- d'approuver un projet de convention-exposition entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette somme;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1223074002

CE22 1128

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) pour un mandat lié à la troisième phase de la Réforme du financement des arrondissements (RFA);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1221381001

CE22 1129

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'Addenda à la convention initiale de soutien financier de 13 000 \$ intervenue entre la Ville et Réseau international sur le processus de production du handicap (R.I.P.P.H.) pour sa participation à la réalisation du projet « Co-construction d'un module pilote pour un programme de formation continue des acteurs municipaux en lien avec les plans d'action d'accessibilité universelle » (résolution CE21 2023), prolongeant ainsi la durée de la convention du 30 juin au 31 décembre 2022 et précisant les ajustements au projet, le tout sans dépense additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1218114003

CE22 1130

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 99 800 \$ à Montréal arts interculturels pour la réalisation de son plan d'action en 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1229567001

CE22 1131

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 34 850 \$ à la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour la réalisation de son projet **Empreintes** dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2021-2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1225870002

CE22 1132

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'abroger la résolution CE20 1049;
- 2- d'autoriser la vente à Quartier Éphémère, Centre d'arts visuels, de l'immeuble situé au 257, rue Prince / 745, rue Ottawa, constitué du lot 2 258 666 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au prix de 344 868,94 \$ (le « Prix d'Acquisition »), et ce, aux conditions suivantes, nonobstant toute modalité contraire prévue à l'acte d'amendement d'emphytéose inscrit au livre foncier de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 20 242 136 :
 - l'acquisition devra se faire libre de toute hypothèque et autre charge grevant l'immeuble;
 - l'acte de vente devra prévoir un droit de premier refus sur toute vente ultérieure, en faveur de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM);
 - l'acte de vente devra prévoir que pour toute revente dans les 30 ans suivant la vente de l'immeuble à Quartier Éphémère, ce dernier devra remettre à la SHDM un montant égal à la différence entre le Prix d'Acquisition et la valeur foncière 2019 étant de 1 416 900 \$, soit un montant de 1 072 031,06 \$;
 - l'exécution des obligations de Quartier Éphémère devra être garantie au moyen d'une hypothèque immobilière grevant l'immeuble en faveur de la SHDM;
 - l'acte de vente devra contenir une clause à l'effet que la vente est sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1208881001

CE22 1133

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles telles que décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 6 juillet au 31 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1227317019

CE22 1134

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 2 526,82 \$, relative au déplacement Mme Marie-Andrée Mauger, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, afin de participer au International Climate and Air Quality Solutions Summit and Study Tour, qui se tiendra à Londres du 19 au 21 juillet 2022;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1223233001

CE22 1135

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 2 518,19 \$, relative au déplacement de Mme Émilie Thuillier, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable des infrastructures, des immeubles et du maintien des actifs ainsi que de la Commission des services électriques de Montréal, et mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, du 11 au 15 juillet 2022, à Bogota (Colombie), afin de participer aux réunions du comité exécutif et du conseil d'administration de Metropolis;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1221680002

CE22 1136

Il est

RÉSOLU :

de renouveler le mandat de Mme Daisy Dedeian à titre de membre du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau, pour une période de trois ans, prenant effet le 14 août 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1224689001

CE22 1137

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 215 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC) pour l'année 2022;
- 2- d'autoriser un ajustement budgétaire de 215 000 \$ au Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC) pour l'année 2023 et les années subséquentes;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1226600001

CE22 1138

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la Transaction et quittance intervenue entre MVA Puissance inc. et la Ville de Montréal afin de régler hors cour trois litiges et un différend pour la somme de 1 205 957,71 \$, taxes incluses, en capital, intérêts et frais;
- 2- d'autoriser le Service des affaires juridiques à produire un désistement de la demande reconventionnelle de la Ville de Montréal dans le dossier C.S.M. : 500-17-109359-193;
- 3- d'autoriser le greffier ou le greffier adjoint à signer la Transaction et quittance intervenue entre MVA Puissance inc. et la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1228471002

CE22 1139

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 448-8, Règlement modifiant le règlement de zonage no. 448 relativement au diamètre et à la hauteur des arbres, adopté le 24 mai 2022 par le conseil municipal du Village de Senneville;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat au Village de Senneville.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1229533003

CE22 1140

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Mme Geneviève Beudet à titre de directrice des partenaires d'affaires ressources humaines dans l'échelle salariale 2022 - FM10 (123 095 \$ - 153 874 \$ - 184 652 \$), au Service des ressources humaines, en date du 6 juillet 2022, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1227813001

CE22 1141

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de Mme Geneviève Goudreault à titre de directrice du Service de la planification stratégique et performance organisationnelle, dans l'échelle salariale 2022 FM12 (146 433 \$ minimum - 183 044 \$ maximum normal - 219 653 \$ maximum mérite), en date du 6 juillet 2022 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser la directrice générale adjointe des Services institutionnels à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1228451002

Levée de la séance à 9 h 09.

70.001

Les résolutions CE22 1123 à CE22 1141 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Caroline Bourgeois
Vice-présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville